

100% Association



Avec Generali,
donnez de l'assurance à votre association...



100% La Multirisque spéciale « Association » Association

UNE PROTECTION POUR LES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES

Proposer des activités diversifiées, séduire de nouveaux membres, gérer des budgets... autant d'actions que les associations réalisent de front pour mener à bien leur mission. Parce que vous ne pouvez penser à tout mais que tout peut arriver, 100 % Association vous accompagne dans vos activités avec des garanties qui font la différence. Découvrez-les !

✓ 5 expositions par an garanties

Une véritable « multirisque expositions » pour couvrir les biens et le matériel d'exposition.

✓ Les frais d'annulation de manifestation remboursés

Parce que l'annulation d'une manifestation peut représenter une charge financière lourde de conséquences, 100 % Association prend en charge le report ou le remboursement des frais irrécupérables sur présentation des factures.

✓ Le matériel transporté assuré

Informatique, sonorisation, vidéo projecteur... le matériel de l'association est assuré même lorsqu'il est transporté par des bénévoles dans leur propre véhicule.

UNE PROTECTION POUR LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION ET LEURS CONTENUS...

100 % Association s'adapte en souplesse à vos besoins, selon le type de locaux dont vous disposez, que vous soyez propriétaire ou locataire.

✓ Des locaux assurés même en cas d'inoccupation prolongée

Les activités de votre association s'arrêtent pendant l'été ? 100 % Association continue d'assurer vos locaux et leurs contenus, même en votre absence.

✓ Un rééquipement en valeur à neuf

En général, le mobilier n'est pas indemnisé à sa juste valeur. Avec 100 % Association, celui de moins de 3 ans volé ou endommagé est indemnisé en valeur à neuf, sans tenir compte de la vétusté.

✓ Les locaux de votre association sont inaccessibles suite à un sinistre ?

Le temps d'effectuer la remise en état, 100 % Association prend en charge tous les frais destinés à une reprise immédiate de l'activité : location temporaire de locaux, de matériels, de frais de transport, de communication...

UNE SÉCURITÉ JURIDIQUE COMPLÈTE ET EFFICACE

Une association est une personne morale avec les responsabilités qui en découlent. Pour vous permettre de vous engager sereinement dans vos activités, 100 % Association propose des garanties étendues. Jugez plutôt...

✓ Une responsabilité civile complète

La responsabilité civile de 100% Association répare financièrement les dommages survenus au cours de l'activité de l'association et dont sont victimes les membres de l'association ou des tiers.

La responsabilité civile de 100 % Association couvre de nombreux domaines tels que :

- l'occupation temporaire (pour les locaux mis à la disposition de l'association);
- les dommages subis par les bénévoles;
- les dommages aux biens confiés (pour les matériels prêtés ou loués);
- l'organisation de 5 manifestations, sans déclaration préalable;
- l'intoxication alimentaire;
- 5 voyages occasionnels de courte durée sans déclaration préalable...

✓ Des mandataires sociaux protégés

Tout adhérent, même bénévole, peut être considéré comme mandataire social de droit ou de fait selon son implication au sein de l'association. En cas de mise en cause de sa responsabilité, il peut devoir répondre de ses fautes sur son patrimoine personnel.

Avec 100 % Association, aucun risque ! Comme le contrat n'est pas nominatif, le président, le trésorier mais aussi tous les adhérents mandataires de fait sont automatiquement couverts.

✓ La protection juridique de 100 % Association

Véritable conseiller juridique, elle intervient lorsque la responsabilité de l'association est mise en cause. Sa mission : résoudre les litiges à l'amiable et devant les instances judiciaires, si nécessaire.



Une assistance téléphonique au quotidien comme en cas d'urgence

Il suffit d'un simple coup de fil pour débloquer toutes les situations, même les plus délicates :

- ✓ diffusion de renseignements de droit social, fiscal ou administratif;
- ✓ recherche de prestataires d'urgence (plombier, serrurier, vitrier...);
- ✓ rapatriement d'un malade lors d'un voyage organisé par l'association...

L'assistance de
100% Association
s'occupe de tout.

UNE PROTECTION EN CAS D'ACCIDENT POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION...

L'association choisit de souscrire ces garanties pour l'ensemble de ses membres ou uniquement pour ses bénévoles. Une simple déclaration de l'effectif au moment de la souscription est nécessaire. Ensuite, une variation de 15% de l'effectif est prévue pour accorder automatiquement la garantie à tout nouveau membre.

	Formule 1	Formule 2	Formule 3
Décès	10 000 €	15 000 €	20 000 €
Incapacité permanente et totale	15 000 €	25 000 €	30 000 €
Frais médicaux	1 000 €	1 500 €	2 000 €
Frais de recherche & secours	2 000 €	2 000 €	2 000 €

En option :

Indemnités journalières	Option de la Formule 1	Option de la Formule 2	Option de la Formule 3
	10 €/j	15 €/j	20 €/j



GENERALI S'ENGAGE À VOS CÔTÉS...

Generali met son savoir-faire et son expérience au service des associations, pour apporter des réponses toujours plus performantes et flexibles.

100 % Association, un contrat qui va plus loin avec :

✓ Plus de garanties

Toutes les garanties sont regroupées dans un seul contrat : responsabilité civile de l'association et du mandataire social, assurances de personnes, multirisques pour les locaux et leurs contenus...

✓ Plus de services

Une assistance téléphonique et une aide juridique sont à vos côtés pour vous informer et vous assister au quotidien comme en cas d'urgence.

✓ Plus de proximité

Vous êtes en relation avec un interlocuteur unique, votre conseiller Generali. Et parce qu'il vous connaît bien, il étudiera avec vous la formule qui convient le mieux à vos exigences.

✓ Plus de simplicité

Les modalités de souscription sont allégées : aucune demande de liste nominative d'adhérents ni d'inventaire de matériel.

✓ Plus de souplesse

Vous réglez votre cotisation à votre rythme : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel.

Generali, votre partenaire...



Créé en 1831, le groupe Generali représente plus de 100 sociétés implantées dans 42 pays, soit 61 000 professionnels de l'assurance au service de plus de 50 millions de clients. Ses notations ou rating figurent parmi les meilleurs avec AA pour Standard & Poors et Aa3 par Moody's.

Son chiffre d'affaires mondial est de 64,1 milliards d'euros en 2006 avec des actifs gérés qui dépassent 396,7 milliards d'euros.

Generali est aujourd'hui le 2^e assureur généraliste national.

En France, le groupe a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires global de 14,2 milliards d'euros et assure plus de 6 millions de particuliers ou de bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 560 000 entreprises et professionnels.



www.assurances.generali.fr



Generali Iard

Société Anonyme au capital de 59 493 775 €
Entreprise régie par le Code des Assurances – 552 062 663 R.C.S. Paris
Siège social: 7 boulevard Haussmann – 75009 Paris

Europ Assistance France

Société Anonyme au capital de 14 760 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances – 403 147 903 RCS Nanterre

Européenne de Protection Juridique

Société Anonyme d'assurances au capital de 2 610 000 €
Entreprise régie par le Code des Assurances – RCS Paris B 304 177 629